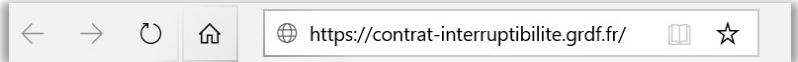


LE PORTAIL

Pour une meilleure navigation, nous vous recommandons d'utiliser pour vous connecter la dernière mise à jour d'un navigateur comme **Chrome**, **Firefox** ou **Edge**. Nous vous déconseillons **Internet Explorer** qui n'est pas compatible avec ce portail.

Commencez par saisir dans votre navigateur l'adresse :

<https://contrat-interruptibilite.grdf.fr>



Par mesure de sécurité, ce portail n'est pas référencé, vous ne le trouverez pas en saisissant l'adresse dans votre moteur de recherche.

PREMIERE CONNEXION

Vous n'avez pas créé de compte lors de la campagne 2022 et nous vous avons communiqué dans le courrier un identifiant temporaire au format : **ID00000XXXXX**

1. Saisissez cet identifiant dans la partie droite de l'écran de connexion puis cliquez sur le bouton **créer mon compte**

2. Saisissez ensuite votre adresse mail qui sera votre identifiant définitif, choisissez un mot de passe.

Complétez ensuite votre profil puis cliquez sur le bouton **valider**

3. Dans les 5 minutes qui suivent cette validation, vous recevrez un mail dont l'objet est : « Activation de votre compte utilisateur - Portail Contrat d'Interruptibilité et Enquête Délestage » provenant de l'adresse : **nepasrepondre@notification.grdf.fr**

Consultez votre messagerie* puis cliquez sur le lien **Activez mon compte** pour confirmer votre identifiant et terminer la création de votre compte



* Si vous ne recevez pas ce message dans les 15 minutes, vérifiez qu'il ne se trouve pas dans les mails indésirables (Spam) et contactez l'administrateur de votre messagerie si nécessaire.

4. Vous pouvez maintenant vous connecter avec l'adresse mail et le mot de passe que vous avez définis, l'identifiant temporaire n'est plus actif.

COMPTE EXISTANT

Lors de la campagne de cette année vous avez déjà créé votre compte. L'adresse mail à utiliser est la même que celle pour remplir l'enquête délestage

1. Saisissez l'adresse mail de ce compte puis le mot de passe que vous aviez défini dans la partie gauche de l'écran de connexion puis cliquez sur le bouton **connecter**

Si vous avez perdu votre mot de passe, vous pouvez en redemander l'envoi en cliquant sur le lien **Mot de passe oublié ?** Vous devrez alors saisir votre adresse mail pour recevoir un lien

Si vous n'êtes plus en mesure de recevoir de message sur l'adresse utilisée pour vous identifier, reportez vous au paragraphe suivant : **CHANGEMENT D'INTERLOCUTEUR**.

2. Une fois connecté, vous parvenez sur la page d'accueil du portail. Consultez l'ensemble des informations puis cliquez sur le bouton **Accéder à vos sites** pour débiter.



Enquête Délestage

A qui s'adresse-t-elle ?

À tous les sites dont la Consommation Annuelle de Référence est supérieure à 5 GWh, quelle que soit leur activité, hormis toutefois les sites exerçant une mission d'intérêt général

Contrat d'Interruptibilité Secondaire

A qui s'adresse-t-il ?

À tous les sites dont la Consommation Annuelle de Référence est supérieure à 5 GWh, délégués quotidiennement et dont la capacité journalière d'acheminement annuelle est

CHANGEMENT D'INTERLOCUTEUR

Vous souhaitez changer l'adresse mail utilisée lors de la création de votre compte sur notre portail, ou vous souhaitez transférer votre compte à une autre personne de votre entreprise ou encore vous êtes le nouvel interlocuteur chargé du sujet et vous souhaitez reprendre ce compte à votre nom.

1. Utilisez le bouton **Modifier mon compte** en bas à droite de la page de connexion

Modification de compte

Nom

Prénom

Téléphone

Raison sociale

Fonction

Numéro PCE

Ancienne adresse mail du compte

Nouvelle adresse mail du compte

2. Saisissez votre nom et prénom. (il s'agit du nom de celui qui demande le changement donc pas obligatoirement le nouvel interlocuteur)

Identifiez le numéro de PCE d'un des sites liés à votre compte; votre téléphone, raison sociale et fonction (il s'agit d'une mesure de sécurité).

Saisissez l'adresse mail qui permet actuellement d'accéder au compte.

Saisissez ensuite la nouvelle adresse mail.

Enfin validez la demande de changement d'adresse en cliquant sur le bouton bleu : **Modifier mon compte**.

Vous obtenez alors la confirmation :

Votre modification a bien été prise en compte. Vous recevrez un mail de confirmation sur votre nouvelle adresse.

Pour assurer la sécurité de ce processus de transfert, cette demande peut être soumise à la validation d'un administrateur du portail. Dans ce cas, l'activation de la nouvelle adresse et l'envoi du message de confirmation seront effectués dans les 2 jours ouvrés suivant votre demande.

3. Une fois le changement d'adresse validé par GRDF, le nouvel interlocuteur doit définir son mot de passe en utilisant le lien « **Mot de passe oublié** » de la page de connexion.

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

Vous avez oublié votre mot de passe ou vous souhaitez le changer ?
Veuillez saisir une adresse e-mail

Un e-mail vous sera envoyé à cette adresse afin de réinitialiser votre mot de passe.

4. Après avoir défini un mot de passe, le nouvel utilisateur peut se connecter et mettre à jour son profil :

[Accueil](#) [Sites](#) [FAQ](#) [Mon profil](#)

Mon Profil

Nom 	Prénom
Téléphone 	Adresse e-mail
Raison sociale 	Fonction

Remplacez les informations existantes par celles du nouvel interlocuteur.

Cliquez sur le bouton **Valider** pour enregistrer.

Enfin cliquez sur le bouton **Sites** pour accéder à la liste des sites attachés à ce compte.

Dans le cas où vous ne parvenez pas à finaliser cette mise à jour, contactez nous à l'adresse grdf-interruptibilite@grdf.fr